

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Gestion Immobilière  
04.13.31.25.79

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Convention de mise à disposition de locaux du Groupe KEDGE Business School à Luminy, en vue de l'organisation de journées de dépistage par le CeGIDD.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine et aux Marchés Publics, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de ses missions de consultation, d'information, de dépistage gratuit, de lutte contre les infections sexuellement transmissibles, une équipe du CeGIDD départemental (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles), procède depuis quelques années, à des actions de dépistage ciblées auprès des étudiants, dans des locaux du Groupe KEDGE Business School à Luminy, domaine de Luminy, rue Antoine Bourdelle, BP 921-13288 Marseille Cedex 9.

Le Groupe KEDGE Business School souhaite poursuivre ce partenariat avec le Département. Aussi, il convient de conclure une nouvelle convention de mise à disposition de locaux pour l'année universitaire à venir, la dernière étant arrivée à son terme. Le projet prévoit une intervention de une à trois journées du CeGIDD, sur la période comprise entre le 12 novembre 2018 et le 12 novembre 2019, le calendrier des interventions restant à définir.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la convention ci-jointe, à intervenir entre la KEDGE Business School et le Département, pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux du groupe sur le campus de Luminy, en vue d'actions de dépistage organisées par le CeGIDD auprès des étudiants. La présente convention est consentie pour la période allant du 12 novembre 2018 au 12 novembre 2019 (une à trois journées)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL